

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

17 juin 2015

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-septième jour du mois de juin deux mille quinze (17-06-2015) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Alain Vallée, préfet et maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillée, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Alain Vallée, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Alain Vallée, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 15-06-73

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2015;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Soumissions pour la cueillette de déchets pour sept municipalités;
- Traîneau d'urgence : procédure administrative;

- Déclaration de la Fédération québécoise des municipalités : Rendez-vous des Régions;
- Cotisation annuelle de la chambre de commerce de Mékinac;
- Autorisation de travaux de voirie dans les TNO, chemin Bêtes puantes;
- Autorisation de dépôt de projets de travaux dans le cadre du programme « Ponts et Ponceaux » du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Autorisation de procéder à l'embauche d'un agent de développement rural;
- Approbation de modifications aux règlements d'urbanisme;
- Varia :
 - Avis de conformité en vertu de l'article 151 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
 - Fonds d'aide Villégiateurs : Grandes Piles;
 - Maires au CLD;
 - Corporation de développement communautaire (CDC);
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 20 mai 2015 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 15-06-74

EN CONSÉQUENCE, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2015

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (4 semaines et rétro)

64 433.51

Déplacement des employés (es) 2 429.90

Fournisseurs de biens et services

Telus	165.46
Telus mobilité	115.89
Xittel (téléphone)	632.36
Xittel (internet)	517.39
Le Groupe Pages Jaunes	47.14
RREMQ	7 451.27
Croix Bleue Médavie	7 153.94
Fournitures de bureau Denis	93.43
Monsieur Marcel Perron et Sylvie Champagne	1 145.77
Entreprises de distribution Denis Samson	76.00
Évaluation André Bournival - contrat mensuel et formation	10 367.44
Microgest informatique	1 158.14
Fonds de l'information foncière	108.00
Syndicat des employés	475.08
RGMRM (fosses septiques, enfouissement, Q-P)	79 929.33
Distribution Vithemon	18.00
CARRA	83.75
Hydro-Québec	713.97
MRC des Chenaux	1 176.82
Boulangerie Germain	182.64
Bassin versant du St-Maurice	200.00
CDC Mékinac	40.00
Chambre de commerce de Mékinac	873.81
Club de golf St-Rémi	320.00
Fondation québécoise du cancer	250.00
URLS de la Mauricie	1 000.00
DH Électronique	80.47
ESRI Canada	7 502.14
Ville de Saint-Tite	2 480.19
<u>Visa</u>	
Registre foncier	36.00
Frais de déplacement	102.85

Total fournisseurs : 124 497.28

Pacte rural

Âge d'Or St-Roch-de-Mékinac	1 166.00
Bulletin des Chenaux	3 575.00
CLD Mékinac	19 484.00
Société d'infrastructures de Mékinac	19 655.00

Société d'histoire de St-Tite	7 500.00
Total pacte rural :	<u>51 380.00</u>

Baux de villégiature

Groupe Harnois	161.42
Total baux de villégiature :	<u>161.42</u>

Cour municipale

BAVAC	1 452.00
Ministre des Finances	14 182.75
Total cour municipale :	<u>15 634.75</u>

Grand total : 258 536.86

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	14.26
--------------	-------

TNO DE MÉKINAC

MRC de Mékinac (entretien annuel géomatique)	570.87
Remboursement de taxes	247.27
RIVST-M	70.00

Total : 888.14

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u>	<u>1 881.15</u>
--	-----------------

<u>Rémunération des maires</u>	<u>6 648.70</u>
---------------------------------------	-----------------

Fournisseurs de biens et services

Entreprises de distribution Denis Samson	76.00
Servitech (formation)	549.30
Batterie Mauricie	40.84
CLD Mékinac (tournoi de golf)	510.00
RGMRM	43 838.13

Tremblay Bois Migneault Lemay 4 686.08

Total fournisseurs : 49 700.35

Cour municipale

Denis Carpentier 100.00

AGCMQ 1 203.79

Indemnité au témoin 176.28

Ministre des Finances (remb. taxes) 14 182.75

Total cour municipale : 15 662.82

Grand total : 73 893.02

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 17 juin 2015.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 15-06-75

madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 17 juin 2015 totalisant 332 429.88 \$ pour la MRC, 14.26 \$ pour le parc industriel régional et 888.14\$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Denis Hébert, directeur régional au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations nous transmet de l'information sur le Fonds local d'investissement (FLI) suite à la sanction de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014*. La MRC remplace maintenant le CLD comme partie au contrat de prêt avec le gouvernement et comme partie aux contrats de prêt aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI. Le CLD peut de

façon transitoire poursuivre la gestion du FLI. À cet effet, il nous transmet une liste des principaux documents que devrions avoir et des actions requises par le CLD et la MRC;

- Résolution 15-05-49 du CLD concernant l'amélioration des relations entre le CLD et la MRC, demandant l'instauration d'une plage horaire lors du caucus de la MRC afin que le directeur du CLD puisse faire un bilan et répondre aux questions;
- Résolution 15-05-47 du CLD concernant la modification aux règlements généraux afin de modifier la composition du conseil d'administration;
- Résolution 2015-06-176 de la Ville de Saint-Tite concernant le non-renouvellement de l'entente ayant pour objet de confier aux municipalités locales diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC de Mékinac et de prévoir les modalités d'application;
- Résolution 2015-06-100 de la municipalité de St-Roch-de-Mékinac concernant le non renouvellement de l'entente ayant pour objet de confier aux municipalités locales diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC de Mékinac et de prévoir les modalités d'application;
- Monsieur Pierre Lacoursière, directeur général-Mauricie de Développement économique Canada accuse réception de notre demande d'aide financière;
- Monsieur Richard Lehoux, président de la FQM, nous mentionne que l'aide consentie à la MRC suite à l'adoption du projet de loi 28 est inférieur aux sommes antérieurement reçues et que c'est sur cette toile de fonds que sont enclenchées les travaux en vue de conclure le prochain pacte fiscal pluriannuel;
- Monsieur Patrick Baril, président de Fonds Soutien Mauricie nous fait parvenir le 2^e remboursement de notre investissement à cette société, soit un montant de 13 468 \$ pour cette année;
- Monsieur Éric Desaulniers de Fonds locaux de solidarité FTQ, nous expose leur conception des enjeux et nous rappelle leurs attentes, suite à l'adoption du projet de loi 28 et nous demande de compléter un formulaire de renseignements;

- Adopté à l'unanimité -

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 15-06-76

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

SOUSSIONS POUR LA CUEILLETTE DE DÉCHETS POUR SEPT MUNICIPALITÉS;

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

TRAÎNEAU D'URGENCE : PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités ont en leur possession un traineau d'évacuation d'urgence, lesquels sont utilisés par les 3 Régies d'incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser les procédures administratives liées aux frais encourus par l'utilisation desdits traineaux en dehors du territoire d'origine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les frais de sortie d'urgence lors d'une intervention dans les TNO de la MRC de Mékinac;

Re 15-06-77

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu :

- Que lorsqu'une sortie d'urgence est faite sur un territoire à l'extérieur d'une municipalité desservie par sa Régie d'incendie, que les frais réels soient défrayés par la municipalité où a eu lieu l'intervention;
- Que des ententes entre les régies sont en vigueur ou seront convenues entre les parties concernées;
- Que les interventions faites dans les TNO de la MRC de Mékinac, soient défrayées au montant forfaitaire de 200 \$ par sortie;
- Et abroge la résolution # 07-08-175.

- Adopté à l'unanimité -

DÉCLARATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS;

CONSIDÉRANT que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Re 15-06-78

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu :

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Philippe Couillard, premier ministre du Québec, Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Julie Boulet, député de Laviolette et Jean-Denis Girard, ministre responsable de la région.

- Adopté à l'unanimité -

COTISATION ANNUELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de verser la cotisation annuelle à la Chambre de commerce de Mékinac

Re 15-06-79

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu de payer la cotisation annuelle à la chambre de commerce de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES TNO, CHEMIN BÊTES PUANTES;

CONSIDÉRANT que le chemin Bêtes puantes (TNO) a subi des dommages lors de pluies diluviennes ce printemps;

CONSIDÉRANT le rapport du service d'ingénierie, estimant le coût des travaux à près de 35 000 \$ + taxes;

Re 15-06-80

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, et il est résolu d'autoriser la réalisation des travaux requis.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJETS DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PONTS ET PONCEAUX » DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS;

CONSIDÉRANT le nouveau programme Ponts et ponceaux émis par le gouvernement du Québec, par le biais du ministère des forêts, de la faune et des parcs;

CONSIDÉRANT que trois (3) ponts/ponceaux nécessitent des réparations majeures dans les TNO de la MRC de Mékinac;

Re 15-06-81

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser le dépôt des formulaires requis par le programme et autorise monsieur Patrice Bédard à signer les documents nécessaires au dépôt des projets.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL;

CONSIDÉRANT les informations reçues du représentant du Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT), à l'effet

que le fonds de développement du territoire contient un montant pour la rémunération d'un agent rural;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2015 de la MRC contiennent la rémunération d'un agent rural;

CONSIDÉRANT qu'un agent rural est responsable du suivi de la politique nationale de ruralité. Cette ressource travaille en moyenne plus de 35 dossiers par année, soutient les groupes et les municipalités qui présentent des projets, fait le lien avec les organismes gouvernementaux ou autre pour compléter les projets des promoteurs (souvent bénévoles), participe à plusieurs rencontres d'organismes sociocommunautaires pour représenter la MRC; Fait le suivi des redditions de comptes de la politique avec le MAMOT, et organise annuellement une rencontre des acteurs de développement rural pour faire le point sur le plan d'action pluriannuelle;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a signé le pacte rural et qu'à cet effet la MRC s'engage à embaucher un agent rural à temps plein.

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de la politique nationale de la ruralité figure au cœur du rôle des agents et justifie leur présence sur le territoire;

CONSIDÉRANT que l'agent participe à la définition de la vision de la MRC à toutes les étapes de planification, de la mise en œuvre et de suivi liées au pacte rural;

Re 15-06-82

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'autoriser le processus d'embauche d'un agent rural au sein de la MRC de Mékinac, et ce, selon les paramètres de la convention collective en vigueur, toutefois en étant assuré d'avoir reçu du MAMOT les cadres du Fonds de développement des territoires (FDT);

- Adopté à l'unanimité -

APPROBATION DE MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS DE CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement 369-2015 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 15-06-83

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par Bernard Thompson, maire d'Hérouxville et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

- Règlement 369-2015 modifiant le règlement de zonage de la Ville de St-Tite;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS DE CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE HÉROUXVILLE

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Hérouxville a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- règlement 203-2015 modifiant le règlement de zonage;
- règlement 205-2015 modifiant le règlement de lotissement;
- règlement 204-2015 modifiant le règlement de construction;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 15-06-84

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- règlement 203-2015 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Hérouxville;
- règlement 205-2015 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Hérouxville;
- règlement 204-2015 modifiant le règlement de construction de la municipalité de Hérouxville;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS DE CONFORMITÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 151 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

CONSIDÉRANT la correspondance du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Laurent Lessard, relative à un avis d'intervention, conformément à l'article 151 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour le projet d'un plan d'eau de moins de 20 hectares, sur le lac Wire dans la municipalité de Trois-Rives, en vue d'octroyer des droits exclusifs de pêche;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit donner son avis en regard des dispositions du schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT l'avis technique émis par monsieur Louis Filteau, coordonnateur à l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme au schéma d'aménagement révisé et à son document complémentaire, ainsi qu'aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Trois-Rives;

Re 15-06-85

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac se prononce favorablement sur l'objet et la réalisation dudit projet susnommé, et que ce projet est jugé conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

FONDS D'AIDE VILLÉGIATEURS : GRANDES PILES

CONSIDÉRANT le besoin d'un pavillon sanitaire (douches) pour Aire Nature Grandes-Piles et sa demande d'aide à cet effet;

CONSIDÉRANT que le comité de recommandations a été consulté sur ce dossier;

CONSIDÉRANT les paramètres de la politique d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques adoptée par la MRC;

Re 15-06-86

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'octroyer la somme de 4 775 \$ via le programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État à «Aire Nature Grandes-Piles», pour la réalisation de son projet tel que présenté;

Le déboursement se fera sur présentation de pièces justificatives, après dépôt d'un rapport final.

- Adopté à l'unanimité -

MAIRES AU CLD

CONSIDÉRANT la résolution #15-05-63 de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la résolution # 15-05-47 du CLD de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un maire qui siègera au CA du CLD Mékinac;

Re 15-06-87

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, et il est résolu de nommer Alain Vallée, préfet de la MRC de Mékinac, comme représentant supplémentaire au sein du CA du CLD.

- Adopté à l'unanimité -

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC)

CONSIDÉRANT la demande de financement de la CDC Mékinac pour le dossier «Une rentrée scolaire accessible à tous» et ses informations complémentaires reçues ce 17 juin 2015;

CONSIDÉRANT que le CSSS Vallée de la Batiscan recommande au comité de soutien au projet un certain nombre de famille moins favorisées du territoire;

Re 15-06-88

EN CONSÉQUENCE, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de verser la somme de 600 \$ à CDC Mékinac pour le soutien au projet »Une rentrée scolaire accessible à tous», et ce, pour l'année 2015.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Réjean Martin de Bulletin Mékinac demande des informations sur :

- l'entente à l'effet de nommer 5 maires au sein du CA du CLD;
- Sur les restructurations de gouvernement

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 15-06-89

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier